Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213500580-20260907-DELIB20260907-DE

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2026

**Le sept septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT, Maire**

Etaient présents : – Mmes DE LA VILLEON Laure - JANVIER Cécile (adjointes) - Ms ALIX Jean-Luc - SIMON Ludovic (adjoints) - Mmes GUGUIN Anna - POLET Valérie – LETELLIER Elise - QUENTEL-DELALANDE Céline. – GUILLOU Jeanne-Marie – LEGENDRE Adeline - Ms LEVALLOIS Georges – M. CLARISSE Cyrille - FRISON LECERF Éric - SEVIN Antoine.

Absents excusés : Néant

Absents : Néant

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Céline QUENTEL-DELALANDE

Date de la convocation : 02/09/2026

**DELIB20260907**

**DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »**

Le Maire rappelle que comme chaque année l'opération « chantiers et stages à caractère éducatif » dite « argent de poche » est proposée aux jeunes chapellois de la commune.

Ce dispositif offre la possibilité aux adolescents âgés de 14 à 17 ans révolus, résidant dans la commune, de réaliser des petits chantiers de proximité durant les vacances scolaires.

Ce dispositif permet de favoriser une première sensibilisation au monde du travail et à la vie citoyenne, de valoriser la réalisation de travaux d'intérêt général au bénéfice de la commune et de favoriser les liens des jeunes entre eux et avec le personnel communal.

En contrepartie de leur participation, les jeunes perçoivent une indemnité forfaitaire de 15 € par demie-journée de travail, dans la limite de 3 heures par jour.

La commune a obtenu l'agrément réglementaire au titre des « chantiers à caractère éducatif » auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

Pour l'année 2027, la Commission jeunesse réétudiera les plannings en fonction des besoins et des disponibilités des services de la commune en amont du lancement de l'opération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif « Argent de poche » sur le territoire de la Chapelle-Chaussée lors des vacances scolaires ;
- **FIXE** à **16 ans** l'âge minimal d'accès au dispositif ;

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213500580-20260907-DELIB20260907-DE

- **FIXE** le montant de l'indemnité forfaitaire à **15 €** par jeune et par demie-journée d'activité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents contractuels nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Pascal PINAULT

